



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

1^{ER} JUILLET 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 1^{er} juillet 2025, à 14h30 à la salle Marcel Gaudet, 101, rue de la Plage, à Saint-Alphonse-Rodriguez.

SONT PRÉSENTS : M^{ME} ISABELLE PERREAULT, MAIRESSE
M^{ME} VIRGINIE ARBOUR TRÉPANIER, DISTRICT N° 1
M. ÉRICK RICHARD, DISTRICT N° 2
M. CHARLES-ANDRÉ PAGÉ, DISTRICT N° 3
M. FRANÇOIS TREMBLAY, DISTRICT N° 4
M^{ME} FRANCINE CRAIG, DISTRICT N° 5

EST AUSSI PRÉSENTE : M^{ME} ELYSE BELLEROSE, DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

PUBLIC : 0 PERSONNES

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Isabelle Perreault, mairesse, agit à titre de présidente d'assemblée et madame Elyse Bellerose, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 14h30.

La présente séance extraordinaire du conseil municipal s'ouvre et se tient en présence de tous et chacun des membres du conseil municipal présents sur le territoire de la municipalité, lesquels y assistent et renoncent aux informalités résultant du défaut d'accomplissement des formalités prescrites aux articles 153 et 156 du *Code municipal de la province de Québec*. Chacun des membres du conseil municipal renonce en conséquence à l'avis de convocation et accepte que soient traités au cours de la présente séance extraordinaire les sujets et les affaires ci-après mentionnés :

2025-07-303

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES-ANDRÉ PAGÉ
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PROGRAMME D'ENTENTES EN PATRIMOINE – DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU VOLET 2 - EXPERTISES ET VOLET 4 - PRÉSERVATION ET RESTAURATION – BÂTIMENTS DU PRESBYTÈRE, CHAPELLE NOTRE-DAME DE FATIMA ET ÉGLISE**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-07-304

3. PROGRAMME D'ENTENTES EN PATRIMOINE – DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU VOLET 2 - EXPERTISES ET VOLET 4 - PRÉSERVATION ET RESTAURATION – BÂTIMENTS DU PRESBYTÈRE, CHAPELLE NOTRE-DAME DE FATIMA ET ÉGLISE

ATTENDU QUE les instances municipales possèdent de nouveaux pouvoirs et responsabilités en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel, en vertu de la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culture et d'autres dispositions législatives;



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

ATTENDU QUE	le ministère de la Culture et des Communications (ci-après « Ministère ») rend actuellement disponible un appel à projets pour le Programme d'ententes en patrimoine (ci-après « Programme »);
ATTENDU QUE	le Programme a pour principaux objectifs l'établissement de partenariats visant à assurer une gestion efficiente et respectueuse du patrimoine culturel, la réalisation d'actions concertées en matière de gestion du patrimoine culturel et d'aménagement du territoire, ainsi que la réalisation d'initiatives permettant d'assurer la pérennité du parc immobilier et mobilier patrimonial;
ATTENDU QUE	le Programme vise à soutenir les instances municipales en matière de connaissance, de protection, de préservation, de mise en valeur et de transmission du patrimoine culturel;
ATTENDU QUE	le Programme comprend quatre volets d'intervention, soit Connaissance, Expertise, Planification, ainsi que Préservation et restauration;
ATTENDU QU'	une demande peut être déposée pour l'un ou plusieurs de ces volets;
ATTENDU QU'	une demande dans le cadre du Programme doit être déposée au Ministère par la MRC de Matawinie;
ATTENDU QUE	le presbytère de Saint-Alphonse-Rodriguez et la chapelle Fatima, lesquels appartiennent à la Municipalité, doivent être restaurés et requalifiés;
ATTENDU QUE	l'église Saint-Alphonse devra être restaurée et requalifiée, laquelle appartient à la Paroisse Belles-Montagnes. Que la Municipalité a signifié son intérêt à en prendre possiblement possession lorsque la Paroisse aura pris en charge l'exhumation des dépouilles du sous-sol;
ATTENDU QUE	la Municipalité souhaite que la MRC de Matawinie dépose, en son nom, une demande audit Programme visant l'embauche d'un chargé de projets en requalification collective afin de constituer un carnet de santé et réaliser des travaux prioritaires au presbytère de Saint-Alphonse-Rodriguez; la réalisation de travaux prioritaires à la chapelle Fatima et constituer un carnet de santé pour l'église Saint-Alphonse;
ATTENDU	l'embauche d'un chargé de projets en requalification collective pour une sommes estimée à 240 257 \$;
ATTENDU QUE	la constitution d'un carnet de santé pour le presbytère représente une somme estimée à 34 492,50 \$, incluant les taxes applicables et la réalisation des travaux prioritaires représente une somme estimée à 229 950 \$, incluant les taxes applicables;
ATTENDU QU'	un carnet de santé a été récemment complété et qu'une liste de travaux prioritaires a été réalisée pour la chapelle Fatima (déversement du mur de blocs sur la façade sud, affaissement de la toiture, profil de terrain et gestion du drainage et fondation de béton superficielle et fissurée. La réalisation de ces travaux étant estimée 668 735,99 \$, incluant les taxes applicables;



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

ATTENDU QUE la constitution d'un carnet de santé pour l'église Saint-Alphonse représente une somme estimée à **34 492,50 \$**, incluant les taxes applicables;

ATTENDU QUE le coût total estimé pour la réalisation de l'ensemble de ces études et travaux s'élève à **967 670,99 \$**, incluant les taxes applicables;

ATTENDU QUE la Municipalité et ses partenaires assumeront l'entièreté des coûts non remboursés par l'aide financière du Programme;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES-ANDRÉ PAGÉ
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

D'AUTORISER la MRC de Matawinie à déposer une demande d'aide financière pour la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez au PROGRAMME D'ENTENTES EN PATRIMOINE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS pour un montant de **579 913,20 \$** au volet 4 et un montant de **130 000 \$** au volet 2, sous-réserve des montants accordés par le Ministère;

DE RÉPARTIR la demande comme suit, durant les trois années de l'entente :

En 2026 :

Chapelle Fatima

1. 164 035,41 \$ (déversement du mur de blocs en façade sud)
2. 110 916,96 \$ (affaissement de la toiture)
3. 81 253,41 \$ (profil de terrain et gestion du drainage)
4. 44 346,43 \$ (fondation de béton superficielle et fissurée)

Presbytère

1. 20 695,50 \$ (réalisation d'un carnet de santé complet)

Embauche d'une ressource qualifiée

1. 74 733,75 \$ (embauche d'un chargé de projets en requalification collective)

En 2027 :

Église Saint-Alphonse

1. 20 695,50 \$ (réalisation d'un carnet de santé complet)
2. 74 733,75 \$ (embauche d'un chargé de projets en requalification collective)

En 2028 :

Presbytère

1. 137 970 \$ (restauration de la toiture et de la maçonnerie)

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document de nature contractuelle ou financière dans le cadre de cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse et les membres du Conseil répondent aux questions des citoyennes et citoyens.

2025-07-305

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES-ANDRÉ PAGÉ
ET RÉSOLU :

QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 14H35.

(SIGNÉ)

ISABELLE PERREAULT
MAIRESSE

(SIGNÉ)

ELYSE BELLEROSÉ
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE